

Parcours pour accéder à la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le candidat au parcours pour accéder à la VAE doit...

Créer un compte « candidat » sur le portail numérique « vae.gouv.fr », en cliquant sur « Démarez un parcours VAE » (remplir les informations demandées).

À la réception d'un courriel de confirmation de création, cliquer sur « Démarrer mon parcours » (remplir les informations demandées : diplôme visé, département, choix de la certification, objectifs attendus, expériences à énoncer...).

À l'issue de ces opérations, cliquer sur « Choisir votre organisme d'accompagnement » (architecte d'accompagnement de parcours – AAP) dans la liste proposée, en lien avec le département de domicile du candidat.

Ensuite, cliquer sur « Envoyez votre candidature ».



Conditions d'accès

✓ Créer un compte sur le portail numérique « vae.gouv.fr »

Renseignements

✓ France VAE : vae.gouv.fr

L'architecte d'accompagnement de parcours (AAP)...

Reçoit une notification mentionnant les nom et prénom du candidat et ses coordonnées

Fixe un premier rendez-vous avec le candidat pour élaborer un diagnostic (dossier de faisabilité)

Se charge d'envoyer le dossier de faisabilité, complété, au certificateur (via la plateforme France VAE)

À l'issue de la réception de la « recevabilité », accompagne le candidat jusqu'au passage devant le jury (en suivant le parcours élaboré et mentionné dans le dossier de faisabilité).
Durée : environ 6 mois, soit 50 heures maximum.

Suite aux résultats obtenus, programme un entretien post-jury.

Dossier de faisabilité

- ✓ Informations sur le candidat
- ✓ Synthèse des activités et expériences en lien avec le diplôme visé
- ✓ Synthèse déclarative de la mise en perspective des expériences avec les référentiels d'activités et de compétences
- ✓ Élaboration, avec le candidat, du parcours VAE (accompagnement individuel, accompagnement collectif, prescription formative, immersion professionnelle)
- ✓ Avis de l'AAP pour la faisabilité de la demande
- ✓ Engagement du candidat à suivre le parcours

CÉAS de la Mayenne

Centre d'étude et d'action sociale
29 rue de la Rouillère, 53000 Laval – Tél. 02 43 66 94 34 – Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

SIRET 317 001 386 00034 – APE 9499Z
Association déclarée le 28 juin 1978, parue au Journal officiel du 17 et 18 juillet 1978
Déclaration d'activité de la formation professionnelle enregistrée sous le numéro 525 300 099 53 auprès du préfet de région des Pays de la Loire